



3 5036 01015780 1

ÉCHANGE DE NOTES (9 AVRIL 1943) ENTRE LE CANADA ET LE
VENEZUELA PORTANT RENOUVELLEMENT DU *MODUS VI-*
VENDI COMMERCIAL DU 26 MARS 1941.*

(Traduction)

I

Le Chargé d'Affaires britannique au Venezuela
au Ministre des Affaires étrangères du Venezuela

LÉGATION DE GRANDE-BRETAGNE

CARACAS, le 9 avril 1943.

N° 37

Monsieur le Ministre,

D'ordre du Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de confirmer par la présente Note que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis du Venezuela ont convenu que le *modus vivendi* régissant les relations commerciales entre les deux pays, signé à Caracas le 26 mars 1941, sera renouvelé, sans modification, pour la durée d'une autre année, soit jusqu'au 9 avril 1944, tel que prévu dans les Notes constituant le *modus vivendi*.

Je saisis cette occasion, monsieur le Ministre, pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

T. J. ANDERSON.

II

Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela
au Chargé d'Affaires britannique au Venezuela

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES—DIRECTION DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
SECTION ÉCONOMIQUE

CARACAS, le 9 avril 1943.

N° 01910-E

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de confirmer par la présente Note que mon Gouvernement m'a autorisé à renouveler, sans modification, pour la durée d'une autre année, soit jusqu'au 9 avril 1944, le *modus vivendi* commercial conclu entre les Etats-Unis du Venezuela et le Canada, à Caracas, le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion, monsieur le Chargé d'Affaires, pour vous renouveler les assurances de ma haute considération.

C. PARRA-PEREZ.

* Pour le texte du *modus vivendi* du 26 mars 1941, voir le N° 5 du *Recueil des Traités* 1941. Pour le renouvellement d'avril 1942, voir le N° 8 du *Recueil des Traités* 1942.